

Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Janvier 2020



Après les « green bonds », ou obligations vertes, ces titres de dettes cotés sur les marchés financiers ayant pour objectif de financer des projets bénéfiques pour l'environnement, c'est au tour des « blue bonds » de faire une entrée remarquée sur les marchés.



Ces obligations bleues servent à lever des fonds visant à financer des projets en lien avec la préservation des mers et des océans tels que la pêche durable ou l'établissement de réserves naturelles sans pêche.



En 2018, les Seychelles ont été le 1^{er} État à émettre une obligation bleue de 15 millions de dollars. Cet archipel de 115 îles est particulièrement dépendant de la pêche qui emploie 17 % de la population et représente 95 % des exportations nationales¹.



Ce projet a été structuré avec l'aide de la Banque mondiale pour laquelle le développement de l'économie bleue s'inscrit notamment dans le cadre de son action en faveur de l'atteinte de l'Objectif de développement durable n° 14 de l'ONU, relatif à la conservation et à l'exploitation des océans².

1 - banquemondiale.org

2 - un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/

Blue bonds : investir dans la protection des océans



Agir avec AGIPI

AGIPI est un acteur engagé de la finance verte. Dans sa brochure, Finance for Tomorrow cite l'option ESG d'AGIPI parmi les 50 « ClimActs » ou initiatives qui comptent pour une économie plus verte.

Le saviez-vous ?

Si l'océan était un pays, il serait la 7^e puissance économique mondiale. Selon une étude du WWF, les mers génèrent 2 500 milliards de dollars par an dans le monde, contre 2 900 pour la France.

Source : WWF - [Reviving the Ocean Economy](#)

AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.

SUIVEZ-NOUS SUR  
RETROUVEZ-NOUS SUR agipi.com

